

Annexe IV : Bases

Bases légales

- loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI ; RS 142.20) ;
- loi du 26 juin 1998 sur l'asile (LAsi ; RS 142.31) ;
- loi fédérale du 5 octobre 1990 sur les aides financières et les indemnités (LSu ; RS 616.1) ;
- ordonnance du 15 août 2018 sur l'intégration des étrangers (OIE ; RS 142.205) ;
- ordonnance 2 du 11 août 1999 sur l'asile relative au financement (OA 2 ; RS 142.312).

Bases politiques et rapports techniques

- rapport du 1^{er} mars 2018 du groupe de coordination de l'Agenda Intégration Suisse, en particulier rapport partiel sur l'intégration du 19 octobre 2017 ;
- rapport final « Agenda Intégration Suisse : adaptation du système de financement de l'asile » du 17 juin 2020 ;
- suivi de l'Agenda Intégration Suisse : plan général du 17 novembre 2020 ;
- « Observations, conclusions, recommandations » du dialogue sur l'intégration 2012-2017 de la Conférence tripartite, du 3 novembre 2017.